

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 145.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

La C. G. T. devant la crise

La crise économique s'accroît chaque jour.

Accumulation des stocks, faillites, fermeture des usines, licenciement d'ouvriers et d'employés prouvent la gravité et l'étendue du mal.

Comme toujours, la classe ouvrière subit les plus lourdes conséquences de ce désordre capitaliste. Plus de 20 millions de chômeurs dans le monde, plus de 70 millions d'êtres humains sont sous-alimentés.

En France, présentement, 500.000 chômeurs totaux, plus de 1.500.000 chômeurs partiels.

Pour masquer les conséquences d'un suréquipement industriel, qui n'a pas été compensé par une diminution appropriée du temps du travail, on tente de faire croire à une crise de surproduction.

Au Brésil, on jette le café à la mer ; aux Etats-Unis, on brûle le coton ; au Canada, on chauffe les locomotives avec du blé.

Le monde offre le spectacle scandaleux d'excédents de richesses acculant à la misère les travailleurs qui les ont produites.

Crise de surproduction ? Non.

Crise de sous-consommation ? Oui.

Le pouvoir d'achat des masses consommatrices n'a pas cessé de diminuer.

Le coût de la vie se maintient à un niveau élevé.

C'est ce moment que le capitalisme choisit pour baisser encore les salaires !

Pourtant les travailleurs n'ont pas bénéficié de la période de prospérité au cours de laquelle les industriels français ont réalisé de larges profits. Une enquête récente, portant sur 230 entreprises représentatives de l'industrie, a prouvé que le total de leurs bénéfices nets, pour les huit dernières années, représente 226 % par rapport au capital engagé en 1922, et les bénéfices nets totalisés s'élèvent à 186 % par rapport au capital social en 1929.

Et ce sont les travailleurs que l'on condamne à la « pénitence », sans souci de l'aggravation de la crise qui en résultera. Ironie monstrueuse qui condamne le régime.

En face de cette attitude, les travailleurs doivent se ressaisir et lutter pour le maintien de leurs salaires et pour la diminution de la durée du temps de travail.

L'étendue effroyable du chômage dans le monde prouve que le machinisme contemporain permet de produire tout ce qui est nécessaire à l'humanité en moins de 48 heures par semaine.

En France, la production s'est accrue de 125 %. Nous sommes donc fondés à réclamer la semaine de 40 heures. D'ailleurs, dans beaucoup d'industries, on travaille moins de 40 heures par semaine, mais avec un salaire diminué.

Le monde meurt d'une immobilisation excessive de richesses. Seule, une politique de coopération internationale, de justice sociale, redonnerait à la production un élan nouveau.

A ceux qui prétendent que hauts salaires et charges sociales grèvent trop lourdement l'industrie et le commerce, nous répondons que l'ensemble des budgets militaires du globe, dépenses improductives, causes d'inquiétudes et sources de danger, s'élève à plus de 100 milliards !

Pas de solution à la crise sans :

La coopération internationale ;

L'organisation de la production et de la répartition ;

Le relèvement du niveau de la consommation ;

La diminution du temps de travail ;

Le désarmement dans la confiance entre les peuples, dans la sécurité, dans la paix.

LA CONFÉDÉRATION
GÉNÉRALE DU TRAVAIL.

Le chômage à Nantes

Un Ordre du Jour du Comité
Général de l'Union Locale des
Syndicats Confédérés

Le Comité Général de l'Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes, s'est réuni à la Bourse du Travail le 20 octobre 1931.

« Emu par la crise économique actuelle qui tend à s'aggraver et du chômage qui sévit à Nantes et menace de s'étendre et de prendre de plus grandes proportions ;

« Demande à l'Administration Municipale de faire fonctionner, sans plus tarder la Caisse de Chômage ;

« Considérant que l'attribution de secours de chômage en nature est une aide humiliante pour les travailleurs qui sont réduits à la misère par le manque de travail et contraints de ce fait de solliciter les secours de chômage ;

« Considérant d'autre part, que Nantes est la seule ville où les secours de chômage sont distribués en nature ;

« Demande que cette modalité soit supprimée et que les secours de chômage soient donnés sous forme d'allocation

de même valeur que les secours en nature, mais en espèces.

« Le Comité Général se faisant l'interprète des travailleurs organisés, actuellement en chômage, lesquels ne sollicitent pas l'aumône d'un secours, mais du travail qu'ils réclament ;

« Demande à l'Administration Municipale de vouloir bien sans tarder rechercher les moyens pratiques de combattre le chômage, source de misères pour les travailleurs et leurs familles, en faisant procéder à l'exécution de travaux d'utilité publique dans le plus bref délai possible. »

Pour le Comité Général :

Le Président de séance :

CAILLAUD.

Le Secrétaire :

R. ROCHET.

LE DÉSARMEMENT

UNE PÉTITION

L'Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes et de la Région, groupant 13.688 adhérents, réunie le 20 octobre 1931, à la Bourse du Travail, déclare :

Il faut désarmer pour assurer la paix. Les traités ont imposé le désarmement pour certaines nations. Ils l'ont permis pour les autres. Cependant les longues négociations à Genève n'ont encore abouti à aucun résultat positif. Les charges militaires augmentent sans cesse. Les peuples sont à bout de patience.

C'est pourquoi l'Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes et de la Région exige des Gouvernements représentés à la Conférence du désarmement qu'ils passent aux actes et concluent une convention assurant dès maintenant une réduction massive des effectifs, des matériels et des dépenses militaires, et faisant aboutir, dans le plus bref délai possible, le désarmement universel, complet et contrôlé.

Douloureusement émue par le conflit Chino-Japonais, l'Union Locale des Syndicats Confédérés précitée insiste auprès des Gouvernements représentés à la Conférence du désarmement pour qu'ils se hâtent de mettre fin à ce conflit meurtrier.

Le Président de séance :

CAILLAUD.

Le Secrétaire :

R. ROCHET.

P. S. — Cet ordre du jour-pétition a été adressé à la C. G. T., qui le transmettra à la Conférence du désarmement.

Faites vos achats
dans les Maisons
faisant de la publicité
dans ce Journal

Ce que tout chômeur doit savoir

Extrait du Règlement du Fonds de Chômage Municipal

Art. 3. — Ne peuvent être admis aux secours que les chômeurs involontaires par manque de travail ayant perdu leur emploi, c'est-à-dire délié de toute obligation envers leur employeur et susceptibles d'accepter un nouvel emploi.

Les chômeurs qui remplissent ces conditions devront en outre justifier :

1° Qu'ils ont exercé pendant une période de six mois au moins ayant précédé immédiatement leur mise en chômage une profession dont ils tiraient un salaire régulier.

2° Qu'ils résident à Nantes depuis six mois au moins.

Art. 4. — Le chômeur n'est secouru qu'à partir du huitième jour de sa mise en chômage, étant entendu qu'il en est fait la déclaration à l'Office de Placement en demandant son inscription aux secours de chômage et qu'il se soit régulièrement présenté chaque jour à l'Office.

La durée du secours ne peut excéder pour un même chômeur 120 jours.

Le montant de l'allocation versée aux chômeurs est fixé comme suit :

Pour le chômeur chef de ménage : 7 francs par jour.

Pour chacune des personnes de plus de 16 ans, en chômage, vivant dans le ménage de leur père, mère, tuteur, grand père, grand-mère, oncle, tante : 3 fr. 50 par jour.

Pour le conjoint du chômeur et pour chacune des personnes au-dessous de 16 ans à la charge du chômeur, ne travaillant pas ou gagnant moins de 4 francs par jour : 3 francs par jour.

Pour l'ascendant sans travail à la charge du chef de ménage : 2 francs par jour.

NOTA. — Le total des secours alloués à un même ménage ne peut excéder 18 francs par jour.

Le total prévu par le paragraphe précédent pourra être porté à 19 francs si le ménage comprend trois enfants au-dessous de 16 ans à la charge du chômeur, à 22 francs s'il en comprend quatre, à 25 francs s'il en comprend cinq ou plus.

En aucun cas, ce total ne peut excéder la moitié du salaire, augmenté des allocations familiales en usage pour la profession dans la Ville de Nantes.

Le bénéfice des secours sera suspendu pour tout chômeur qui n'aura pas répondu à une convocation ou qui ne se sera pas présenté aux jour, heure et lieu prévus par le règlement.

Seront également exclus, temporairement ou définitivement : les chômeurs qui, sans excuses valables, auront refusé des emplois offerts par le Service Municipal de Placement ou auront fait de fausses déclarations.

A Travers la Presse Ouvrière

L'offensive patronale contre les salaires se poursuit dans les industries. A cette lutte, les Unions Départementales et les Fédérations démontrent l'inefficacité de la baisse des salaires.

Le « Réveil Ouvrier » du 31 Octobre 1931, organe des Syndicats Confédérés de la Région de l'Est.

TEMPETE SUR LE MONDE

Est-ce l'Ouragan Final ?

Le capitalisme subit la crise la plus grave qu'il ait jamais vécue. Sur tous les points du globe, des événements considérables sont autant d'épisodes de l'évolution de la crise, inévitable dans un régime capitaliste, vers on ne sait quel dénouement. Quelles sont les solutions envisagées par le capitalisme pour rechercher un équilibre qui ne peut plus se retrouver dans le cadre des institutions bourgeoises ? Comme chacun le sait c'est au prolétariat seul qu'il veut en faire porter tout le poids : abaisser les prix de revient en réduisant les salaires ; faire monter les cours en détruisant des richesses nécessaires à la collectivité ; diminuer la maigre indemnité accordée aux chômeurs. En un mot, la méthode employée par le patronat consiste à abaisser le taux, pourtant peu élevé, du standard de vie de la masse des travailleurs.

Mais cette méthode égoïste, loin de réduire la crise, l'aggrave au contraire, en réduisant les capacités d'achat des individus.

« Du Syndicalisme », journal de la Fédération des Fonctionnaires.

Mais pourquoi veut-on à toute force, réduire les salaires pour remédier à la crise ? Les grands producteurs français s'imaginent-ils pouvoir ainsi reconquérir les marchés étrangers qu'ils ont perdus à la suite de la stabilisation du franc ?

Il serait facile de leur prouver que vouloir provoquer la reprise des affaires par la diminution des salaires n'est pas juste.

Au moment où, en vendant à n'importe quel prix, les industriels réalisaient d'énormes bénéfices, pensaient-ils à augmenter les salaires de leurs employés et de leurs ouvriers dans cette proportion ?

Non, sans doute.

Aujourd'hui, ceux-ci sont fondés à déclarer qu'ils n'entendent pas faire les frais de la crise de surproduction.

Il y a mieux à dire.

Dans beaucoup d'industries, les salaires n'ont que pour une faible part dans les prix de revient. L'outillage, les matières premières, les frais généraux d'exploitation comptent pour beaucoup plus.

Quand, dans une entreprise, les salaires interviennent pour 30 % dans les prix de revient, une réduction de 10 % de la rémunération des ouvriers ne diminue les prix de revient que de 3 %. C'est dire qu'une mesure de ce genre n'a pas d'effet, sauf sur le budget familial de l'ouvrier.

Dans « l'Avenir du Centre », organe de l'Union Départementale des Syndicats Confédérés du Loiret, de Novembre, le camarade Bothereau dans les propos de ce mois s'exprime ainsi :

L'offensive patronale contre les salaires cause des grandes grèves du Nord et de tant d'autres conflits dont certains sont en cours, se poursuit dans l'industrie privée et se précise pour les fonctionnaires.

Retenons à ce sujet les récentes déclarations de MM. de Lavergne et Fougère, celui-ci Président de l'Association pour l'expansion économique, celui-là Secrétaire de la Confédération Générale de la Production Française, déclarant en substance, l'un qu'il est nécessaire que les travailleurs consentent à des réductions de salaires, l'autre, qu'il appartient au Parlement et aux fonctionnaires de donner l'exemple des sacrifices.

Dans la lutte ainsi engagée, le prolétariat n'a rien à attendre des considérations humanitaires ni même de raisonnements de simple équité. C'est l'âpre lutte pour la vie dans laquelle le plus fort triomphe.

Camarades, veillez. Soyez vigilants. Conservez vos forces, qui sont votre nombre. Augmentez-les. Ne vous reposez pas béatement sur les résultats acquis ; autant en emporteraient les puissants de ce monde si vous ne pouviez réagir. Ecartez tous les bonimentiers intéressés ou inconscients. Soyez, contre cette suprême menace, la diminution de vos moyens de vie, un bloc dans vos syndicats et dans la C. G. T.

La campagne menée par les nationalistes de tous les pays contre la paix inquiète tous les hommes épris de l'idée de paix.

Paul LANGEVIN, dans le journal de la « Fédération » d'Octobre, organe de la Fédération des services publics des départements et des communes, dit dans son article :

Supprimer ce fléau :

LA GUERRE

L'expérience a montré que toutes les conventions internationales tendant à limiter les applications de la science à la guerre sont inopérantes parce qu'elles introduisent des distinctions arbitraires parce qu'elles ne vont pas à la source du mal et que rien ne peut empêcher un peuple qui se croit en légitime défense d'utiliser toutes les ressources mises à sa disposition par la nature et par les hommes.

La seule action efficace doit tendre à supprimer la guerre, doit dénoncer le sophisme qui consiste à chercher la sécurité dans les armements et propager ardemment la conviction que la prompt réalisation d'une justice internationale est une question de vie ou de mort pour l'espèce humaine.

Il faut, par de multiples associations et par une propagande incessante, éduquer l'opinion publique, la convaincre que la paix doit être construite par une volonté commune de tous les peuples.

Il faut exercer sur les gouvernements une pression constante pour les amener à conclure les accords et à créer les organes internationaux nécessaires.

Gabriel GOBRON, dans le « Réveil Ouvrier » de la région de l'Est débute son article sur les Sophismes patriotiques et la politique des Larves, comme suit :

Les Sophismes Patriotiques

La Politique des Larves

C'est celle du Comité des Forges, de ses courtiers, de ses valets, de ses patriotes : sécurité, défense nationale.

Il suffit de tourner les feuillets de l'Histoire pour constater que depuis toujours, les Etats s'arment pour avoir la paix, et ils récoltent finalement la Guerre. Invariablement.

Aujourd'hui que l'Europe est en pleine course aux armements (la France, de 1924 à 1930 a augmenté de 110 % ses armements) jamais l'inquiétude et l'insécurité n'ont été aussi grandes : les discours après boire du grand Maginot trahissent eux-mêmes (sans le faire exprès) l'incertitude du lendemain, créée par le pacifisme militaire des Schneider et des Wendel.

Ainsi le passé et le présent nous enseignent cette vérité : pour avoir la Paix, il faut préparer la Paix et non la Guerre, comme on recommence à le faire criminellement, en méprisant toutes les expériences.

D'autre part, il n'y a pas de sécurité, pas de défense nationale possible avec la technique toujours plus meurtrière de la guerre aéro-chimique : Londres, Lyon, Olomone, Toulon, Dünkirchen, Nancy, ont prouvé que les villes, en cas de guerre, seraient soumises à la dévastation.

Concert-Bal de la Métallurgie

Le Syndicat Confédéré des Métaux porte à la connaissance de tous les ouvriers qu'il organise pour la soirée de Réveillon, dans la coquette Salle de la Bourse du Travail, un Grand Concert-Bal, avec le concours des artistes de « l'Echo » et du « Grillon ».

Ce concert étant organisé au profit de la Caisse de Chômage du Syndicat, nul doute que les ouvriers auront à cœur de s'associer à cette œuvre de solidarité, d'autant plus qu'ils passeront, avec leur famille, une soirée agréable et à peu de frais en ayant le plaisir d'entendre les meilleurs artistes de nos concerts ouvriers.

D'autre part, pour les enfants il sera fait pendant la soirée une distribution de bonbons et de friandises qui viendra s'ajouter aux beaux jouets que ne manquera pas de leur apporter le grand Papa Noël !...

En conséquence, camarades, n'oubliez pas la date du 24 Décembre, et nous sommes convaincus que vous et votre famille ne le regretterez pas !

D'ores et déjà, l'on peut se procurer des cartes d'entrée tous les jours de la semaine, à la Bourse du Travail, salle 19, et au Café du Beffroy, rue de la Paix.

Le prix des places est ainsi fixé : 3 francs pour les grandes personnes et 1 fr. 50 pour les enfants de 6 à 13 ans.

G. ROUAUD.

LE CHOMAGE dans la Métallurgie

La situation dans la Métallurgie s'aggrave de plus en plus, il ne se passe pas de semaine sans que la plupart des ateliers et chantiers débauchent une grande partie de leur personnel.

La plupart des industries sont également atteintes par la crise économique, aussi devant cette triste situation, il y a nécessité, pour ne pas dire urgence, de prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires pour atténuer dans la plus large mesure le nombre de débauches et secourir ceux qui sont atteints par le chômage.

Les organisations syndicales confédérées ont d'ores et déjà attiré l'attention des Pouvoirs Publics sur les tristes effets résultant du chômage, c'est ainsi que dès le début d'octobre, le nombre de chômeurs allant en augmentant, l'Union Locale de Nantes et l'Union Départementale des Syndicats Confédérés demandaient l'ouverture d'une part, du fonds de chômage et l'ouverture d'autre part, de travaux pouvant occuper le plus grand nombre de chômeurs.

Nous sommes heureux de constater que la pression faite par les organisations confédérées a déjà fait aboutir ces pre-

mières demandes. Mais nous devons dire que ces mesures, quoique apportant un soulagement à la misère des ouvriers chômeurs sont un palliatif et encore insuffisantes pour résoudre totalement la crise de chômage.

Notre industrie étant une des plus durement atteinte par le chômage a incité le Syndicat Confédéré des Métaux à rechercher de nouvelles mesures pouvant compléter celles inscrites plus haut, dans un ordre du jour voté à notre Assemblée du 10 novembre que l'on verra plus loin, nous apportons quelques suggestions qui, à notre avis, doivent pallier dans une certaine mesure les débauches successives.

L'on me permettra dans cet article de commenter et apporter quelques précisions à cet ordre du jour.

D'abord nous insistons à nouveau pour la suppression totale des heures supplémentaires.

En effet, les heures faites au delà de la journée normale sont une des conséquences de l'aggravation du chômage et en ce moment rien ne peut justifier les dérogations à la journée de 8 heures, et pourtant c'est avec tristesse que nous constatons qu'un grand nombre d'agents de Maîtrise use d'autorité et de pression près des ouvriers pour les forcer sous peine de renvoi ou autres représailles à accepter à faire des heures en plus, c'est avec tristesse également que nous constatons l'impuissance de l'Inspection du Travail à sévir contre toutes atteintes à la journée de 8 heures.

De plus, nous pensons qu'une diminution des heures de travail permettrait l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs, sur ce point nous sommes convaincus que la solidarité ouvrière s'affirmera une fois de plus.

Mais nous conditionnons cette demande de diminution des heures de travail à un engagement formel des industriels à suspendre toutes débauches massives, cette condition s'explique par le fait que si les débauches devaient continuer, le sacrifice consenti par les ouvriers par la réduction des heures de travail aurait été vain et n'aurait servi que les intérêts capitalistes.

Nous conditionnons également cette proposition à la suppression de toutes dérogations à la journée réduite sans accord préalable avec le Syndicat Confédéré des Métaux.

Voici résumé les quelques précisions qu'appelait l'ordre du jour ci-dessous, le Syndicat Confédéré des Métaux a pris ses responsabilités et ceci dans l'intérêt même des travailleurs de notre industrie.

Les Industriels, les Pouvoirs Publics étant en possession de cet ordre du jour doivent maintenant se prononcer sur la question.

Nous sommes de notre côté prêts à discuter toutes propositions pouvant apporter une atténuation à la crise actuelle, qui pèse si lourdement sur la classe ouvrière.

Gustave ROUAUD.

ORDRE DU JOUR

Les Adhérents au Syndicat Confédéré des Métaux réunis le Mardi 10 Novembre à la Bourse du Travail, salle Henri Mariot, après avoir entendu les explications des camarades Rouaud et Péneau sur l'action poursuivie par les organisations Confédérées du département en vue d'éviter, autant que possible à la classe ouvrière, les dures privations et la misère résultant de la crise économique actuelle ;

Remercient l'Union Locale et l'Union Départementale des Syndicats Confédérés pour les démarches faites dans la première quinzaine d'octobre, en vue de l'ouverture immédiate du Fonds de

Chômage et de l'ouverture de travaux pour l'emploi du plus grand nombre de chômeurs ;

Félicitent les délégués des Syndicats Confédérés pour l'action et la position prise lors de la réunion de la Commission de l'Office Départemental de Placement en vue de faire aboutir les revendications apportant une aide efficace aux ouvriers chômeurs (revendications contenues d'ailleurs dans l'ordre du jour voté au Comité Général de l'Union Locale des Syndicats Confédérés dans sa séance du 20 Octobre 1931) ;

Protestent contre l'abus des heures supplémentaires pratiqué dans certains chantiers et ateliers ;

Dénoncent une fois de plus aux Pouvoirs Publics que la pratique des heures supplémentaires est une des conséquences de l'aggravation du chômage ;

Regrettent d'autre part que l'Inspection du Travail reste dans l'impuissance pour faire respecter et appliquer dans son intégralité la loi sur la journée de 8 heures ;

Declarent que les ouvriers métallurgistes sont prêts à accepter une diminution des heures de travail de façon à permettre l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs ;

Conditionnent cette diminution d'heures de travail, à un engagement formel des Industriels de suspendre toutes débauches massives de leur personnel sans étude préalable avec le Syndicat Confédéré des Métaux et de supprimer également toutes dérogations à la journée de 8 heures.

Le Coin des Tramways

MÉDITATION

Si nous frappons sans cesse sur le même clou, si nous avons pour sujet nombreuses redites, c'est que nous en éprouvons une profonde nécessité ; nous qui suivons pas à pas le mouvement ouvrier national et même international, sans être trop pessimistes, la situation s'avère de plus en plus inquiétante, toutes les voies hiérarchiques des grands groupements prolétaires ont poussé le cri d'alarme et voté de graves résolutions, préconisant des mesures en vue d'enrayer le malaise général créé par une crise économique sans précédent, dont une partie des travailleurs aurait à supporter cette plaie sociale, qu'est le chômage.

Nous inspirant des solutions envisagées par nos leaders syndicalistes, nous nous efforçons à les inculquer dans le cerveau de nos camarades, nous nous heurtons manifestement à l'esprit individualiste ; nous avons constaté ce qui n'est point à notre honneur, tel délégué précher l'état stagnant des multiples dérogations à la loi de huit heures.

J'espère que les camarades de la Voie, je le dis sans arrière-pensée, car il s'agit bien d'eux, que ceux qui sont encore enclins à prolonger leur journée de travail, qu'ils auraient encore malheureusement pour ceux qui sont frappés à enregistrer de nouvelles victimes, ce sera la rançon de votre inconscience qui dure depuis quelques années.

Au lendemain de la guerre, cette convention de 1919 sur la loi de huit heures eut de cruelles épreuves ; malgré les efforts réitérés du B. I. T. pour amener le plus de pays possible à ratifier cette convention, il y eut de la part de certains représentants de gouvernements une résistance acharnée, tout ceci scindé d'une grande indiffé-

rence des travailleurs qui auraient dû glorifier l'avènement de cette vénérable conquête.

Il y eut des assauts incalculables de la part du patronat bien organisé, mais les effets de sa folle rationalisation ont mis fin à son funeste projet.

Sachez bien que les potentats de la finance ne désarment jamais, une tentative échouée, ils n'en continuent pas moins leur combat sournois et perspicace. Voyez ce qui se passe aujourd'hui, profitant de la crise de chômage qui sévit, leur action est dirigée contre les salaires et vous savez avec quel acharnement ; tout dernièrement nos camarades du Nord ont soutenu une grève de plusieurs semaines avec une ardeur combative exemplaire, mais ce n'est pas sans serrement de cœur qu'ils durent reprendre tête basse le chemin de l'usine, ce n'est pas la volonté de résister qui manquait, il semble bien que c'est le nerf de l'action qui a fléchi, c'est-à-dire l'argent ; le manque de solidarité a été la cause de cet échec et dont le prolétariat français aura à supporter une répercussion dans un temps plus ou moins rapproché.

Face à l'insolence capitaliste qui, par des manœuvres, essaie d'instaurer dans le foyer des travailleurs la misère en avilissant les salaires ; à ce défi brutal, nous devons tous nous dresser sans faiblesse ; s'il se manifestait dans la classe ouvrière de l'inertie, un manque de solidarité surtout, ce serait assister à l'effritement complet des revendications obtenues depuis quelques années et renier les rudes batailles que nos ancêtres ont dû soutenir pour améliorer nos conditions de vie.

Quand il s'est agi dans les années qui viennent de s'écouler d'élever notre standard de vie, nous avons remarqué de l'énergie et une cohésion parfaites, mais j'ose affirmer que lorsque les revendications marquent le pas par suite de circonstances défavorables, nous entrevoyons de l'assoupissement, où chez beaucoup trop d'entre nous se décèle cette ambiance qu'il suffit tout simplement d'apporter sa cotisation mensuelle pour s'acquitter de ses devoirs, si celle-ci est indispensable pour la vie d'une organisation, vous en constituez pas moins une masse amorphe, si vous n'êtes pas imprégnés du facteur moral qui devrait toujours prédominer.

Ce n'est qu'animés d'un attachement sincère à votre syndicat en assistant avec assiduité à nos réunions que nous pourrions nous maintenir sur nos positions, car aujourd'hui il s'agit bien de la défensive, si nous avons beaucoup lutté pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail, il faudra nécessairement nous aguerrir pour les conserver.

CLAUDON.

RÉPLIQUE

A la suite d'un article paru dans le Réveil Syndicaliste de Septembre visant un contrôleur suppléant, j'ai appris par des camarades que j'étais particulièrement visé par les auteurs de cet article. Je suis allé avec le camarade T... au bureau de la C^e et le dossier a été communiqué à notre camarade qui a pu voir qu'il n'y avait aucun rapport le concernant, émanant de moi. En accord avec le camarade Cl..., une rectification qu'il m'avait montrée et que j'avais trouvée suffisante devait paraître dans le Réveil d'octobre et qu'elle n'a pas été ma surprise de voir que celle parue n'était pas celle que j'avais vu, et elle était absolument confuse.

Usant de mon droit de réponse, je dis une fois pour toutes au camarade T... et aux camarades ayant lu ce journal :

1° que le jour où T... prétend que je l'ai signalé, j'étais de congé et à 48 km. de Nantes ; 2° aucune erreur de date possible ne peut être invoquée, n'ayant fait de signalement contre aucun wattman. Ceci dit, ce sera ma dernière réponse.

F. B.

Un dernier mot

Pour ma part j'estime qu'après l'insertion de l'article de notre camarade Bonneau, l'incident doit être clos, et à l'avenir aucun article non signé visant de tels faits ne pourra être inséré si le rédacteur de l'article ne justifie pas de faits précis à l'appui.

D'autre part, je tiens à préciser ici qu'un autre contrôleur suppléant fait des siennes depuis quelque temps et signale des receveurs et receveuses à tour de bras pour ne pas appeler les arrêts ; je fais remarquer à ce camarade que les arrêts doivent être appelés cent mètres au moins avant, afin de prévenir les voyageurs qu'ils arrivent à un nouvel arrêt et qu'ils doivent se préparer à descendre, et il est donc irrégulièrement de signaler un agent du fait qu'il n'a pas appelé l'arrêt au moment où la voiture stoppe, il suffit de lire le petit livre-règlement qui doit se trouver entre les mains de chaque receveur ; si ce camarade suppléant ne l'avait pas, je le prie de bien vouloir s'adresser au service du contrôle de la C^e qui le lui remettra sans aucun frais.

F. GAUTIER, Secrétaire.

Comité Général

DU 20 OCTOBRE 1931

La séance est ouverte à 18 h. 45 sous la présidence du camarade Caillaud, assisté des camarades Sorin et Seyeux.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 5 septembre qui est adopté sans observation.

Correspondance. — Lettres de demandes d'emplois, les intéressés ont été priés de s'adresser à l'Office Municipal de Placement gratuit ; de syndicats divers hors Nantes demandant des timbres ; de la Fédération autonome des fonctionnaires demandant une salle pour une réunion ; des Employés des P.T.T. unitaires pour le même objet, accordé ; de l'Union régionale unitaire demandant une salle pour un Meeting. Le secrétaire dit qu'il a donné des instructions au concierge pour réserver la salle Joseph-Blanchard pour ce Meeting ; des Cheminots P.O. (Nantes) donnant la composition du bureau ; de la Société des Droits d'Auteurs, donnant autorisation pour un Concert-Bal. A ce sujet, le Secrétaire rappelle aux organisations désirant organiser un Concert-Bal, ou seulement l'un ou l'autre, qu'elles sont tenues par la loi d'en aviser le représentant des Droits d'Auteurs, il ajoute qu'il y a des pièces de théâtre dont le droit d'exclusivité a été cédé et que seul celui qui a cette exclusivité peut jouer ces pièces, et que le représentant des Droits d'Auteurs peut interdire la représentation si la déclaration ne lui a pas été faite ; lettre de la Mairie faisant connaître qu'avant tout agencement nouveau dans la salle des fêtes de la Bourse du Travail, il y a lieu de procéder à certains travaux en vue de garantir la sécurité du public les jours de fêtes et concerts dans la dite salle.

Circulaire. — Pétition de la C.G. T. pour le désarmement. Le camarade Leberre demande que l'U. L. prenne position contre la guerre entre la Chine et le

Japon ; une discussion s'engage à ce sujet au cours de laquelle plusieurs camarades prennent la parole, finalement le C. G. vote à l'unanimité l'ordre du jour dont nous donnons le texte d'autre part.

Le secrétaire donne lecture de la lettre qu'il avait reçu mandat d'adresser au Parti Communiste au sujet des salles de la B. T. et de la réponse qui lui a été faite ; lettre de remerciements d'une famille dont plusieurs membres ont été victimes de la catastrophe du Saint-Philibert.

Le secrétaire rend compte de ce qui a été envisagé pour la constitution de la Coopérative de Production (Menuiserie, peinture et serrurerie) pour débiter ; à cet effet une entrevue sera demandée au Directeur de l'Union des Coopérateurs à seule fin d'être fixé sur l'appui que pourra donner l'Union des Coopérateurs pour la constitution de la Coopérative de Production pour les travaux qu'elle pourra lui confier. Une longue discussion s'engage sur cette question au cours de laquelle les camarades : Masson, Rouaud, Le Gallo, Rochet, Leclève, Péneau, prennent la parole.

Le secrétaire fait un compte rendu succinct du Congrès de la C. G. T., que le camarade Péneau complète en insistant notamment sur la question du Journal *Le Peuple*, auquel chaque syndicat, suivant les indications des Congrès confédéraux, devrait prendre un nombre d'abonnements correspondant au nombre de voix auquel il a droit dans les Congrès de la C. G. T., puis il souligne l'autorité morale reconquise par la C. G. T., laquelle, dit-il, est en progression constante.

Le secrétaire donne des indications sur la répercussion pour l'U. L. de l'augmentation du prix du timbre de l'U. D., il ajoute que cette augmentation doit être supportée par les syndicats, finalement le C. G. décide qu'une circulaire sera adressée aux syndicats en indiquant que le C. G. après discussion proposait d'appliquer à l'U. L. la même augmentation pour les syndicats que celle votée au Congrès de l'U. D.

Causeries Educatives. — Le secrétaire dit que l'administrateur-délégué de l'Union des Coopérateurs lui a dit, qu'en raison de la catastrophe du Saint-Philibert et du deuil qui frappe l'Union des Coopérateurs, le Conseil d'Administration a décidé qu'il n'y aurait pas de Causerie-Concert cette année, il ajoute que l'on pourrait néanmoins essayer une soirée avec l'appareil : Le Radio-Phono.

Le camarade Masson demande au C. G. d'attendre quelques jours, la Commission Locale de la Coopérative doit se réunir et c'est à elle de décider si il y aura des Causeries-Concerts comme les années précédentes (adopté).

Chômage. — Le secrétaire dit que la C. E. s'est préoccupée du chômage qui menace de prendre de plus grandes proportions, il regrette que les chômeurs négligent de se faire inscrire à l'Office de Placement, ce qui paralyse pour demander l'ouverture de la Caisse de Chômage, néanmoins, en accord avec la C. E., il propose de voter un ordre du jour résumant les réclamations possibles de faire aboutir pour combattre le chômage et pour réclamer que les secours de chômage soient alloués en espèces au lieu de l'être en nature.

Comme conclusion, le C. G. vote à l'unanimité l'ordre du jour qui sera adressé au Maire de Nantes et communiqué aux journaux habituels nantais. (Voir le texte d'autre part).

Le camarade Leberre parle de l'éducation des jeunes, et le camarade Rouaud fait une mise au point concernant les prix de l'Imprimerie Ouvrière.

R. R.

VIENT DE PARAITRE :

Texte complet de la loi du 5 avril 1928
sur les Assurances Sociales
modifiée par les lois du 5 avril 1929
et du 30 avril 1930

Édition du Ministère du Travail
et de la Prévoyance Sociale

Une brochure : 1 fr. 50

En vente à la Bourse du Travail, salle n° 15

TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES

Adhérez à la

Caisse "Le Travail"

du Département de la Loire-Inférieure

Les Contrats de Publicité sont
comptés pour 10 numéros
par an

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections
Chapellerie-Bonneterie-Layettes, etc.
Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.319 bis

Cycles BRITANIA

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand
NANTES

Au Rendez-vous
des Ouvriers et Employés des Tramways
CAFÉ TERMINUS
A. FERRAND
Place de la Morhonnaire - NANTES
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12
NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
— d'éclairage —
Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.
1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remise aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets

Kermesses, Excursions, etc.

Cuisine Soignée

Service irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES
SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour
Téléphone 118.32 R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses	673.502 Francs
Sociétaires	88.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à **M. CLÉRO**, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire
AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopération

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHER.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE, 20 NANTES.